

**DOSSIER D'INFORMATION POUR LA PRESSE**

**OUVERTURE DU DÉBAT PUBLIC SUR  
LE PROJET GEORGES BESSE II D'AREVA**  
de renouvellement de l'usine d'enrichissement d'uranium du Tricastin  
**1<sup>er</sup> septembre 2004**, à 16 heures  
Maison de Faveyrolles, Pierrelatte.

**COMMISSION DE PILOTAGE DU DEBAT PUBLIC (CPDP)**  
Rue du Lac – 26700 Pierrelatte  
Tél. 04 75 96 89 16 – Fax 04 75 96 89 17  
[information@debatpublic-gbesse2.org](mailto:information@debatpublic-gbesse2.org) - [www.debatpublic-gbesse2.org](http://www.debatpublic-gbesse2.org)

**RELATIONS AVEC LA PRESSE**

**Commission de pilotage du débat public :**  
**GUILLAUME DEWAVRIN**, 06 87 10 98 82 ou 04 75 96 89 16.  
**AREVA :**  
**GILLES SALGAS**, 04 75 50 41 27 ou 06 77 02 15 32

1<sup>er</sup> septembre 2004

## Communiqué

### **LE DEBAT PUBLIC SUR LE PROJET GEORGES BESSE II D'AREVA EST OUVERT**

*Depuis ce 1<sup>er</sup> septembre, un débat public a lieu dans la Drôme, le Gard, le Vaucluse et l'Ardèche. Organisé dans le cadre des dispositions du code de l'environnement et sous le contrôle de la Commission nationale du débat public (CNDP), il porte sur le renouvellement par AREVA de l'usine d'enrichissement d'uranium Georges Besse, qui se trouve sur le site du Tricastin, par une usine nouvelle, Georges Besse II. Jusqu'à la clôture du débat, le 22 octobre 2004, des documents d'information seront diffusés et des réunions publiques organisées sous l'autorité d'une commission indépendante, la commission de pilotage du débat public (CPDP).*

#### **Une procédure ouverte à tous**

Prévu et encadré par la loi, le débat public est ouvert à tous. Il a pour but d'informer le public, de lui permettre de poser des questions et de faire des observations, pendant la phase d'élaboration des grands projets d'équipement.

Pour ces très grands projets, la saisine d'une autorité administrative indépendante, la Commission nationale du débat public (CNDP) est obligatoire. La CNDP peut décider l'organisation d'un débat public. Elle décide alors de l'animer elle-même ou d'en charger, sous son contrôle, le maître d'ouvrage du projet.

Saisie le 8 avril 2004 par Anne Lauvergeon, présidente du directoire d'AREVA, la Commission nationale a décidé, le 5 mai, la tenue d'un débat public sur le projet Georges Besse II. Elle en a confié l'organisation matérielle au maître d'ouvrage, AREVA. Soucieux de garantir la transparence de ce débat public et sur recommandation de la CNDP, AREVA a demandé à Jean-Paul Frouin, préfet de région honoraire, de former et présider une commission de pilotage du débat public (CPDP).

La CPDP est constituée de personnalités indépendantes : elle comprend, outre son président, Jean-Claude Darras, ancien président du tribunal administratif de Marseille, Didier Houi, directeur de l'agence régionale pour l'environnement de Midi-Pyrénées et Guy de Manheulle, ingénieur général d'agronomie honoraire.

#### RELATIONS AVEC LA PRESSE

**Commission de pilotage du débat public :**

GUILLAUME DEWAVRIN, 06 87 10 98 82 ou 04 75 96 89 16.

**AREVA :**

GILLES SALGAS, 04 75 50 41 27 ou 06 77 02 15 32

### **Huit réunions publiques sont prévues**

Le débat public s'ouvre avec la diffusion le 1<sup>er</sup> septembre 2004 d'un dossier de présentation du projet, réalisé par AREVA, d'une plaquette de synthèse du projet et du premier journal d'information de la CPDP. On peut se les procurer au siège de la commission, à Pierrelatte, où est ouvert un lieu d'accueil, ou les demander par courrier ou e-mail : [information@debatpublic-gbesse2.org](mailto:information@debatpublic-gbesse2.org) ou les consulter sur le site internet du débat : [www.debatpublic-gbesse2.org](http://www.debatpublic-gbesse2.org)

Le public peut aussi poser des questions et faire des remarques par l'intermédiaire d'une carte T, distribuée avec le journal, ou sur le site Internet du débat.

Huit réunions publiques sont prévues dans les quatre départements (Drôme, Vaucluse, Gard et Ardèche). Les deux premières auront lieu le 6 septembre à Bollène et le 7 septembre à Pierrelatte.

### **Les suites du débat**

La Commission nationale et la commission de pilotage du débat public veillent à la transparence et à la qualité du débat. Elles ne rendent pas d'avis sur le projet. Après la clôture du débat, le 22 octobre 2004, le président de la Commission nationale du débat public rédigera un bilan du débat, qui sera publié. AREVA disposera alors d'un délai de trois mois pour faire connaître les suites qu'il compte donner, à la lumière du débat, au projet Georges Besse II. •

#### **COMMISSION DE PILOTAGE DU DEBAT PUBLIC (CPDP)**

Rue du Lac – 26700 Pierrelatte  
Tél. 04 75 96 89 16 – Fax 04 75 96 89 17  
[information@debatpublic-gbesse2.org](mailto:information@debatpublic-gbesse2.org)

#### RELATIONS AVEC LA PRESSE

Commission de pilotage du débat public :  
GUILLAUME DEWAVRIN, 06 87 10 98 82 ou 04 75 96 89 16.

AREVA :  
GILLES SALGAS, 04 75 50 41 27 ou 06 77 02 15 32

## SOMMAIRE

- v **Qu'est-ce qu'un débat public ?**
- v **La Commission nationale** du débat public (CNDP).
- v **La commission de pilotage du débat public (CPDP).**
- v Le calendrier **du débat public.**
- v **Un entretien avec Jean-Paul Frouin**, président de la commission de pilotage du débat public
- v **AREVA**, maître d'ouvrage du projet Georges Besse II
- v 5 questions à Frédéric Van Heems, **directeur du projet d'AREVA.**
- v Le projet Georges Besse II ; **la centrifugation**
- v **Comment s'informer et participer** au débat public ?

### RELATIONS AVEC LA PRESSE

**Commission de pilotage du débat public :**  
GUILLAUME DEWAVRIN, 06 87 10 98 82 ou 04 75 96 89 16.

**AREVA :**  
GILLES SALGAS, 04 75 50 41 27 ou 06 77 02 15 32

## QU'EST-CE QU'UN DEBAT PUBLIC ?

Le débat public est une procédure **prévue et encadrée par la loi**. Depuis la loi « Barnier » de 1995, remplacée et complétée par la loi du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité, les grands projets d'intérêt national qui ont une incidence sur l'environnement et l'aménagement du territoire peuvent faire l'objet d'un débat public.

La loi prévoit qu'une autorité administrative indépendante, **la Commission nationale du débat public (CNDP)** est automatiquement saisie des grands projets (dont les seuils et les critères sont fixés par décret en conseil d'Etat). Elle peut alors décider d'organiser elle-même un débat public ou d'en **confier l'organisation au maître d'ouvrage, sous le contrôle de la CNDP**.

**C'est cette deuxième solution qui a été retenue** par la Commission nationale du débat public pour le projet Georges Besse II présenté par le groupe AREVA.

Soucieux de la transparence du débat, AREVA a proposé à la CNDP de le placer **sous l'autorité d'un garant, la commission de pilotage du débat public (CPDP)**. Sur recommandation de la CNDP, AREVA a demandé à Jean-Paul Frouin, préfet de région honoraire, de constituer et de présider la commission de pilotage du débat public sur le projet Georges Besse II.

Le débat public a pour but **d'informer le public et de lui permettre de poser des questions et de donner son avis** au maître d'ouvrage, afin que la réalisation du projet intervienne dans les meilleures conditions de transparence.

Il a lieu du 1<sup>er</sup> septembre au 22 octobre 2004 dans les quatre départements (Ardèche, Drôme, Gard, Vaucluse) concernés par le projet Georges Besse II.

La commission de pilotage et la Commission nationale du débat public ne **donnent pas d'avis sur le projet. Elles sont garantes de la qualité et de la transparence de l'information diffusée et de la réalité d'un débat public**.

Elles vérifient que le public a pu s'informer et s'exprimer et qu'il a reçu les réponses du maître d'ouvrage aux questions qu'il a posées sur le projet.

### RELATIONS AVEC LA PRESSE

Commission de pilotage du débat public :

GUILLAUME DEWAVRIN, 06 87 10 98 82 ou 04 75 96 89 16.

AREVA :

GILLES SALGAS, 04 75 50 41 27 ou 06 77 02 15 32

## COMMENT LE DEBAT EST-IL ORGANISE ?

La loi prévoit que le maître d'ouvrage adresse à la CNDP un **dossier** qui présente les objectifs et les principales caractéristiques du projet.

Ce dossier est le support du débat. La Commission nationale peut demander au maître d'ouvrage de le compléter.

La Commission nationale publie le **calendrier** du débat (qui dure ici deux mois).

**La commission de pilotage prépare et organise le débat, ses événements, réunions et supports d'information avec le maître d'ouvrage** Elle anime des réunions d'information. Elle est garante de la transparence et de l'objectivité des échanges. Elle rend compte des informations et arguments exposés au cours du débat et des réponses apportées par AREVA.

Le débat public est **ouvert, sur un principe d'équivalence, à tous ceux qui le souhaitent**, sans distinction d'origine géographique ou de mandat.

## QUELLES SERONT LES SUITES DU DEBAT PUBLIC ?

À l'issue du débat public, la commission de pilotage en rédigera un **compte-rendu**. Il sera transmis par le président Jean-Paul Frouin au groupe AREVA, qui l'adressera à la CNDP avec son propre compte-rendu du débat.

Conformément à la loi, le président de la Commission nationale du débat public, publiera **un bilan** dans un délai de deux mois après la clôture du débat.

**AREVA, disposera alors de trois mois** pour faire connaître les suites qu'il compte donner, à la lumière du débat, au projet d'usine Georges Besse II.

L'ensemble de ces documents sont publics.

**Après le débat, la CNDP reste garante des bonnes conditions d'information du public** pendant la phase de réalisation des projets (concertation, enquêtes publiques, travaux) dont elle a été saisie, jusqu'à la réception des équipements.

### RELATIONS AVEC LA PRESSE

Commission de pilotage du débat public :

GUILLAUME DEWAVRIN, 06 87 10 98 82 ou 04 75 96 89 16.

AREVA :

GILLES SALGAS, 04 75 50 41 27 ou 06 77 02 15 32

## **LA COMMISSION NATIONALE DU DEBAT PUBLIC (CNDP)**

La loi du 27 février 2002 fait de la Commission nationale du débat public (CNDP), créée par la loi « Barnier » de 1995, une **autorité administrative indépendante**.

Elle veille « au **respect de la participation du public au processus d'élaboration des projets** d'aménagement ou d'équipement d'intérêt national de l'Etat, des collectivités territoriales, des établissements publics et des personnes privées, relevant de catégories d'opérations dont la liste est fixée par décret en Conseil d'Etat, dès lors qu'ils présentent de forts enjeux socio-économiques ou ont des impacts significatifs sur l'environnement ou l'aménagement du territoire. »

La Commission nationale du débat public est formée de **vingt et un membres**, nommés par décret pour cinq ans ou pour la durée de leur mandat.

Elle est présidée par le préfet **Yves Mansillon**. **Georges Mercadal**, vice-président honoraire du Conseil national des Pont et Chaussées et **Philippe Marzolf**, ancien délégué général de l'association Orée, en sont les deux vice-présidents.

La composition de la CNDP **est tripartite** : parlementaires et élus locaux, hauts magistrats, représentants des milieux associatifs et de la société civile.

Outre son président et deux vice-présidents, elle comprend : un député et un sénateur, six élus locaux, un membre du Conseil d'Etat, un membre de la Cour de cassation, un membre de la Cour des comptes, un membre du corps des membres des tribunaux administratifs et des cours administratives d'appel, deux représentants d'associations de protection de l'environnement agréées exerçant leur activité sur l'ensemble du territoire national, deux représentants des consommateurs et des usagers, deux personnalités qualifiées, dont l'une a exercé des fonctions de commissaire enquêteur.

“ Les membres de la Commission nationale et des commissions particulières intéressés à une opération à titre personnel ou en raison de leurs fonctions ne peuvent participer à un débat ou à une procédure de concertation se rapportant à cette opération. ” Ils “ **ne se prononcent pas sur le fond des projets** qui leur sont soumis”.

### RELATIONS AVEC LA PRESSE

**Commission de pilotage du débat public :**

GUILLAUME DEWAVRIN, 06 87 10 98 82 ou 04 75 96 89 16.

**AREVA :**

GILLES SALGAS, 04 75 50 41 27 ou 06 77 02 15 32

**De 1995, date de sa création, à 2002**, année de publication de la loi relative à la démocratie de proximité, la CNDP a organisé six débats publics sur les projets :

- d'extension du port du Havre, projet Port 2000 (1998),
- de ligne électrique à très haute tension entre Boutre et Carros (1998),
- d'autoroute A32 (1999),
- de branche sud du TGV Rhin-Rhône (2000)
- d'extension du port de Nice (2001),
- de contournements autoroutier et ferroviaire de Lyon (2001).

Elle a **recommandé deux concertations** :

- au CEA, pour le conditionnement et l'entreposage de déchets radioactifs à Cadarache (2001).
- à Réseau de Transport d'Electricité (RTE) pour une ligne électrique à très haute tension dans le Quercy Blanc (Lot) (2002),

**Depuis 2002, elle a organisé huit débats publics** sur les projets :

- d'aéroport de Nantes Notre-Dame-des-Landes (2003),
- de ligne électrique à très haute tension entre Lyon et Chambéry (2003),
- de ligne électrique à très haute tension entre la France et l'Espagne (2003),
- de réservoir de soutien d'étiage de Charlas (2003),
- de liaison ferrée entre Paris et l'aéroport de Roissy Charles-de-Gaulle,
- de contournement autoroutier de Bordeaux (2003-2004),
- de liaison autoroutière Amiens-Lille-Belgique (2003-2004),
- d'extension des capacités du terminal de Fos conteneurs - Fos 2XL (2004).

**Depuis 2002, elle a confié à trois reprises l'organisation de débats publics à des maîtres d'ouvrages** :

- projet d'aménagement routier de l'itinéraire Caen-Flers (2004),
- projets d'une liaison routière sécurisée et d'un tram-train à la Réunion (ouverture prochaine),
- **projet Georges Besse II.**

RELATIONS AVEC LA PRESSE

Commission de pilotage du débat public :

GUILLAUME DEWAVRIN, 06 87 10 98 82 ou 04 75 96 89 16.

AREVA :

GILLES SALGAS, 04 75 50 41 27 ou 06 77 02 15 32



## LA COMMISSION DE PILOTAGE DU DEBAT PUBLIC (CPDP)

La CNDP, dans sa décision du 5 mai 2004, a confié l'organisation du débat public à AREVA, maître d'ouvrage du projet Georges Besse II. Sur recommandation de la CNDP, il a été demandé au préfet Jean-Paul Frouin de constituer et de présider la commission de pilotage du débat public qui a pour objet de garantir la transparence et l'objectivité de ce débat.

La CPDP organise le débat et veille à sa qualité, en y associant le plus large public possible et en permettant l'expression de tous les citoyens.

**Ses décisions sont prises sous l'autorité de la Commission nationale, en toute indépendance.**

### LA COMPOSITION DE LA CPDP

**Jean-Paul Frouin préside la CPDP.** Diplômé de l'Institut d'études politiques de Paris et ancien élève de l'Ecole nationale d'administration, il a été préfet de la Meuse (1986-1987), préfet de l'Yonne (1988-1992), préfet de la Haute-Savoie (1992-1993), préfet de Corse, préfet de Corse-du-Sud (1993-1994) puis conseiller maître en service extraordinaire à la Cour des comptes (1994-1999). Il a exercé de 1999 à 2004 la vice-présidence d'un groupe industriel agro-alimentaire.

**Jean-Claude Darras** a été président du tribunal administratif de Marseille de 1994 à 2004, avant de prendre sa retraite. Ancien élève de l'Ecole Spéciale Militaire de Saint-Cyr et titulaire d'un DEA de droit public, il a été successivement officier d'active (1960-1976), rapporteur à la Cour des comptes (1983-1985), président de section du tribunal administratif de Paris (1990-1994).

**Didier Houi** est depuis 1998 directeur de l'agence régionale pour l'environnement de Midi-Pyrénées (ARPE). Docteur d'Etat en Physique, chercheur au CNRS depuis 1986, il a été secrétaire général de l'Union Midi-Pyrénées Nature Environnement (1986-1999), vice-président du conseil économique et social de Midi-Pyrénées (1989-1999), membre de la commission particulière du débat public sur le projet de ligne à très haute tension Boutre-Carros (1998) et scrutateur des débats locaux sur le projet CEDRA du centre CEA de Cadarache (2001) et sur le projet de ligne THT dans le Lot (2002).

#### RELATIONS AVEC LA PRESSE

Commission de pilotage du débat public :

GUILLAUME DEWAVRIN, 06 87 10 98 82 ou 04 75 96 89 16.

AREVA :

GILLES SALGAS, 04 75 50 41 27 ou 06 77 02 15 32

**Guy de Manheulle** est ingénieur général d'agronomie honoraire. Il a été chargé de mission auprès des préfets des régions Champagne-Ardenne et Languedoc-Roussillon (1978-1985), directeur départemental de l'agriculture de l'Yonne (1988-1990), directeur départemental de l'agriculture de la Marne (1990-1996) et ingénieur général au conseil général d'Agronomie (1996-2000).

**Guillaume Dewavrin** est secrétaire général de la CPDP.

**Nadine Couture** est l'assistante de la CPDP.

## L'ORGANISATION DU DEBAT PUBLIC SUR LE PROJET GEORGES BESSE II

Le débat public s'ouvre au Tricastin le **1er septembre 2004**, avec la mise à la disposition du public du **dossier** du débat et d'une plaquette de synthèse du projet, **élaborés par AREVA** ainsi que du premier numéro du **Journal du débat public**, **publié par la CPDP**. Un **site Internet** sera également ouvert dès le 1<sup>er</sup> septembre. Le public pourra s'y informer et poser des questions à AREVA et à la CPDP. Des **expositions** seront organisées dans les communes proches du site du Tricastin, avant les réunions publiques.

### LES SUPPORTS DU DEBAT.

- le **dossier** du débat réalisé par AREVA, où est présenté le projet d'usine d'enrichissement d'uranium Georges Besse II. Il sera disponible auprès de la CPDP, dans certaines mairies, consultable sur internet et adressé sur demande.
- la **plaquette** de présentation du projet Georges Besse II. Consultable sur internet, elle est diffusée en nombre dans les communes avoisinantes du site. Elle sera disponible dans certaines mairies et adressée sur demande.
- des panneaux d'information sur le projet Georges Besse II et le débat public, exposés dans les mairies d'accueil quelques jours avant les réunions publiques,
- le **site Internet** : [www.debatpublic-gbesse2.org](http://www.debatpublic-gbesse2.org), où le public peut poser des questions, trouver les informations utiles au débat et connaître l'actualité du débat en consultant notamment les comptes-rendus des réunions publiques,
- un **lieu d'accueil**, au siège de la commission, pour consulter les documents du débat, déposer des questions, des contributions ou des avis,
- le « **Journal du débat public** »,
- des « **cartes T** », insérées dans *Le Journal du débat public*, pour que le public puisse poser des questions et demander des documents,
- des **réunions publiques**.

### RELATIONS AVEC LA PRESSE

Commission de pilotage du débat public :

GUILLAUME DEWAVRIN, 06 87 10 98 82 ou 04 75 96 89 16.

AREVA :

GILLES SALGAS, 04 75 50 41 27 ou 06 77 02 15 32

## LES REUNIONS PUBLIQUES

La commission de pilotage a prévu d'organiser **huit réunions publiques**, dans le Vaucluse, la Drôme, l'Ardèche et le Gard. Les deux premières auront lieu **le 6 septembre à Bollène** et le **7 septembre à Pierrelatte**.

Ces réunions permettront d'informer le public sur les enjeux et les objectifs du projet et d'ouvrir le débat avec les représentants du groupe AREVA.

Le débat public **s'achèvera le 22 octobre 2004**.

## LE CALENDRIER DU DEBAT PUBLIC

Date	Événement, lieu et horaire
Mercredi 1 <sup>er</sup> septembre 2004	Ouverture du débat public
Lundi 6 septembre 2004	Réunion publique à Bollène, salle Georges Brassens, 18 h
Mardi 7 septembre 2004	Réunion publique à Pierrelatte, salle des fêtes, 18 h
Vendredi 17 septembre 2004	Réunion publique à Saint-Paul-Trois-Châteaux, salle Louis Pommier, 18 h
Mercredi 29 septembre 2004	Réunion publique à Bourg-Saint-Andéol, salle Saint Michel, 18 h
Jeudi 30 septembre 2004	Réunion publique à Pont-Saint-Esprit, salle des fêtes, 18 h
Mercredi 6 octobre 2004	Réunion publique à Avignon, Hôtel Mercure, Avignon sud, 19 h
Mercredi 13 octobre 2004	Réunion publique à Valence, Parc des expositions, 19 h
Jeudi 21 octobre 2004	Réunion publique à Lapalud, salle polyvalente, 18 h
Vendredi 22 octobre 2004	Clôture du débat public

### RELATIONS AVEC LA PRESSE

Commission de pilotage du débat public :  
 GUILLAUME DEWAVRIN, 06 87 10 98 82 ou 04 75 96 89 16.

AREVA :

GILLES SALGAS, 04 75 50 41 27 ou 06 77 02 15 32

## Un entretien avec Jean-Paul Frouin, président de la commission de pilotage du débat public (CPDP)

- *Quel est l'objet du débat public sur le projet Georges Besse II?*

**Jean-Paul Frouin.** « Le débat public porte sur le projet de renouvellement de l'usine d'enrichissement de l'uranium Georges Besse par une usine nouvelle Georges Besse II, utilisant une technique d'enrichissement plus moderne, la centrifugation. Il a lieu du 1<sup>er</sup> septembre au 22 octobre 2004. La Commission nationale du débat public, dans sa décision du 5 mai 2004, en a confié l'organisation, au maître d'ouvrage, Areva. Celui-ci, soucieux de garantir la transparence et la sérénité des débats, m'a confié, sous l'égide de la Commission nationale du débat public, l'animation des débats et la présidence d'une instance indépendante, la commission de pilotage du débat public (CPDP) sur le projet Georges Besse II. J'ai proposé à trois personnalités indépendantes et sans aucun lien avec le projet de me rejoindre au sein de cette commission.

- *Quel sera le rôle de la Commission de pilotage ?*

JP F. La commission de pilotage, indépendante du maître d'ouvrage, a pour mission d'organiser le débat, de veiller à son bon déroulement, de permettre à chacun de s'exprimer, en particulier au cours des réunions publiques et par l'intermédiaire des moyens mis à la disposition du public. Nous demanderons au maître d'ouvrage d'apporter toutes les réponses que peuvent souhaiter ceux qui sont intéressés par ce projet. La commission de pilotage ne donnera pas d'avis sur le projet. Elle n'a, en aucun cas, à porter de jugement sur les arguments du maître d'ouvrage ni sur ce que d'autres acteurs exprimeront au cours du débat. Elle veillera, en revanche, à en assurer une retranscription fidèle, à vérifier que toutes les questions posées ont reçu une réponse, que ceux qui voulaient s'exprimer ont pu le faire, qu'ils ont eu toute la place qu'ils méritent dans le débat. Il est souhaitable, en effet, que chacun puisse développer et faire partager ses arguments et son point de vue.

- *Combien de temps durera le débat ? Comment va-t-il se dérouler ?*

JP F. Le débat public sur le projet Georges Besse II durera deux mois. La commission de pilotage organisera au minimum huit réunions. Elles seront publiques et auront lieu dans les départements de la Drôme, du Vaucluse, du Gard et de

### RELATIONS AVEC LA PRESSE

**Commission de pilotage du débat public :**

**GUILLAUME DEWAVRIN, 06 87 10 98 82 ou 04 75 96 89 16.**

**AREVA :**

**GILLES SALGAS, 04 75 50 41 27 ou 06 77 02 15 32**

l'Ardèche, puisque le projet Georges Besse II concerne, au moins pour partie, ces quatre départements. Le maître d'ouvrage présentera son projet au cours de ces réunions. Le public présent dans la salle sera invité à s'informer, à poser des questions et, pour ceux qui le souhaitent, à prendre position sur ce projet. Non seulement tout le monde a le droit de s'exprimer, d'émettre une opinion, mais il est souhaitable que chacun le fasse : ce projet a des conséquences plus ou moins directes pour tous. Chaque citoyen doit s'impliquer dans la vie de sa région.

Je tiens à affirmer, et c'est important, que toutes les opinions formulées, les propositions exprimées, seront soigneusement consignées et conservées et que toutes les questions seront recueillies et recevront une réponse. Elles contribueront grandement à enrichir le débat public et à alimenter le compte rendu final de notre commission.

*- A quoi sert ce débat public ?*

**JP F.** Le débat public, j'insiste sur ce point, sera l'occasion de mobiliser tous ceux qui se sentent concernés par le projet Georges Besse II. Je veillerai à ce qu'il permette à tous ceux qui le souhaitent de s'informer et de s'exprimer sur le projet soumis au débat. Il ne s'agit pas de dégager un consensus. Le débat public doit être un moment fort de démocratie participative. Il a, en particulier, pour objectif de concentrer l'attention des participants sur les enjeux essentiels du projet.

*- A qui s'adresse cette procédure ?*

**JP F.** Le débat public s'adresse à tous, sans distinction de rang ou de mandat. Toute personne, association, organisation qui estime devoir s'exprimer doit pouvoir le faire complètement et sereinement. De même, toute question posée, quel qu'en soit l'auteur et quelle qu'en soit la nature, mérite une réponse de la part de la commission de pilotage ou du maître d'ouvrage. En revanche, aucun habitant, élu ou association, même s'il estime être plus concerné ou représentatif que d'autres pour ce projet, n'a le droit de prendre le débat en otage et de le monopoliser.

La mission de la commission de pilotage du débat public est de veiller à ce que le débat soit honnête, équitable, objectif et transparent. Elle veillera à ce que les échanges, les prises de position des participants, dont la commission souhaite qu'elles soient argumentées, soient retranscrits fidèlement dans les comptes rendus des réunions qui seront consultables sur le site internet de la commission.

#### RELATIONS AVEC LA PRESSE

**Commission de pilotage du débat public :**

**GUILLAUME DEWAVRIN, 06 87 10 98 82 ou 04 75 96 89 16.**

**AREVA :**

**GILLES SALGAS, 04 75 50 41 27 ou 06 77 02 15 32**

**cndp**  
Commission de pilotage  
du débat public  
sur le projet Georges Besse II

*Quels sont les exemples récents de débat public ?*

**JP F.** Sept débats publics ont été organisés en 2003 dont ceux sur le projet de liaison autoroutière Amiens-Lille-Belgique, de contournement autoroutier de Bordeaux et de liaison ferroviaire Paris-Charles de Gaulle. Deux débats publics ont eu lieu depuis le début de 2004 : l'un sur le projet d'extension des capacités du pôle conteneurs du terminal de Fos-Graveleau du port autonome de Marseille et l'autre sur le projet d'aménagement routier de l'itinéraire Caen-Flers. Des débats publics vont également prochainement s'ouvrir sur le projet de ligne à grande vitesse Provence-Alpes-Côte d'Azur et sur le projet de liaison autoroutière entre Grenoble et Sisteron.

RELATIONS AVEC LA PRESSE

Commission de pilotage du débat public :

GUILLAUME DEWAVRIN, 06 87 10 98 82 ou 04 75 96 89 16.

AREVA :

GILLES SALGAS, 04 75 50 41 27 ou 06 77 02 15 32

## **AREVA, MAITRE D'OUVRAGE DU PROJET GEORGES BESSE II**

Le groupe AREVA est né du regroupement de CEA-Industrie, COGEMA, Framatome ANP, ALSTOM T&D et FCI.

Implanté industriellement dans plus de 40 pays dans le monde, AREVA fournit à ses clients les moyens de produire, de transporter et de distribuer de l'électricité.

Il est aussi le numéro 3 mondial de la connectique. Ces systèmes d'interconnexion sont utilisés principalement dans les secteurs des télécommunications, de l'informatique et de l'automobile.

Dans le domaine de l'énergie nucléaire, AREVA est présent sur l'ensemble du cycle du combustible. Ses solutions technologiques permettent d'extraire le minerai d'uranium, de l'enrichir, de fabriquer le combustible, de construire les centrales, de traiter et de recycler les combustibles usés.

[www.aveva.com](http://www.aveva.com)

### RELATIONS AVEC LA PRESSE

**Commission de pilotage du débat public :**

**GUILLAUME DEWAVRIN, 06 87 10 98 82 ou 04 75 96 89 16.**

**AREVA :**

**GILLES SALGAS, 04 75 50 41 27 ou 06 77 02 15 32**

#### **4 QUESTIONS** à **Frédéric Van Heems**, responsable du projet Georges Besse II, au sein d'AREVA

- Pourquoi construire une nouvelle usine d'enrichissement d'uranium au Tricastin ?  
Quelle sera sa vocation ?

**Frédéric Van Heems.** Aujourd'hui, AREVA, via sa filiale EURODIF et l'usine Georges Besse implantée sur le site du Tricastin, est l'un des leaders mondiaux en matière d'enrichissement de l'uranium. L'enrichissement est une étape industrielle indispensable pour permettre la production de combustible nucléaire et répondre aux besoins des compagnies de production d'électricité.

Mise en production en 1978, l'usine Georges Besse avait initialement une durée de vie estimée à 25 ans. La qualité de son exploitation et de son entretien permettent de prolonger son activité d'une bonne dizaine d'années. Son arrêt est maintenant programmé vers 2012-2013.

Pour pérenniser son activité d'enrichissement de l'uranium, mais aussi celle du Tricastin, et conforter sa position sur le marché, AREVA doit dès maintenant prévoir son remplacement et envisage de lancer en 2005 la construction d'une nouvelle installation, dénommée Georges Besse II, qui prendra progressivement le relais. Elle aura des capacités de production similaires à celles de l'usine actuelle mais, utilisera une nouvelle technologie : la centrifugation.

- Pourquoi faire appel à une nouvelle technologie pour enrichir l'uranium ?

**F.V.H.** La technologie utilisée par l'usine Georges Besse est celle de la diffusion gazeuse. D'un point de vue économique, cette technologie est désormais pénalisée par sa forte consommation d'électricité. La centrifugation est près de cinquante fois moins gourmande en électricité. Aujourd'hui, elle fait référence au niveau mondial car elle offre les meilleures garanties en termes de compétitivité, d'économie d'énergie, de fiabilité technique et de respect de l'environnement. Ce sont les raisons pour lesquelles AREVA s'est orienté vers l'acquisition de la technologie de centrifugation. Ceci s'est concrétisé par un accord signé le 24 novembre 2003 entre AREVA et URENCO, le groupe européen détenteur de cette technologie. Cependant, cet accord reste soumis à deux conditions suspensives qui pourraient être levées vers la fin 2004 : le feu vert des autorités européennes de la concurrence à Bruxelles et la signature d'un accord quadripartite entre la France et les trois pays

#### RELATIONS AVEC LA PRESSE

Commission de pilotage du débat public :

GUILLAUME DEWAVRIN, 06 87 10 98 82 ou 04 75 96 89 16.

AREVA :

GILLES SALGAS, 04 75 50 41 27 ou 06 77 02 15 32

**cndp**  
Commission de pilotage  
du débat public  
sur le projet Georges Besse II

à l'origine de la création de la société URENCO : la Grande-Bretagne, les Pays-Bas et l'Allemagne.

- *Quand débutera le chantier ?*

**F.V.H.** Nous prévoyons, bien sûr sous réserve des différentes autorisations, de démarrer la construction des premiers bâtiments en 2005, pour une première production vers la fin 2007. Une équipe « projet » d'environ quatre-vingt personnes travaille déjà aux études techniques et prépare les démarches administratives nécessaires à la réalisation de ce projet.

- *Quel est le montant de l'investissement ?*

**F.V.H.** La construction de l'usine Georges Besse II représentera un investissement global d'environ 3 milliards d'euros, financés par AREVA. Elle est prévue de s'étaler sur 10 ans. Ce sera l'un des plus gros investissements industriels en France pendant la prochaine décennie. Le chantier devrait employer près de 300 personnes et permettre de lancer des appels d'offres qui bénéficieront notamment aux entreprises de la région.

#### **LA CENTRIFUGATION, UN PEU D'HISTOIRE...**

En 1970, alors que Français et Américains choisissent d'enrichir l'uranium par diffusion gazeuse, la Grande-Bretagne, l'Allemagne et les Pays-Bas ratifient le traité d'Almelo et créent une société à trois têtes baptisée URENCO, chargée de développer la technologie de centrifugation. Le premier choc pétrolier, qui lance véritablement le nucléaire civil en Europe, donne l'avantage à la diffusion gazeuse, portée par les pays les plus avancés dans les technologies du nucléaire. Mais une révolution apparaît au milieu des années 1980 : la fibre de carbone, popularisée par les cannes à pêche et les raquettes de tennis, devient le matériau constitutif des centrifugeuses qui tournent désormais beaucoup plus vite et sont de plus en plus performantes... Au début des années 90, la centrifugation devient alors plus productive que la diffusion gazeuse.

#### RELATIONS AVEC LA PRESSE

Commission de pilotage du débat public :

GUILLAUME DEWAVRIN, 06 87 10 98 82 ou 04 75 96 89 16.

AREVA :

GILLES SALGAS, 04 75 50 41 27 ou 06 77 02 15 32

## LE PROJET GEORGES BESSE II

### CALENDRIER PREVISIONNEL

<b>Septembre - octobre 2004</b>	Débat public
<b>Vers fin 2004</b>	Obtention des accords gouvernementaux et approbation du projet par les autorités européennes de la concurrence
<b>2005 - 2007</b>	Construction des premiers bâtiments
<b>Vers fin 2007</b>	Mise en production progressive de l'usine Georges Besse II
<b>Fin 2012.</b>	Première unité totalement opérationnelle
<b>Vers 2012</b>	Arrêt de l'exploitation de l'usine Georges Besse d'EURODIF et début des opérations de démantèlement
<b>2010 - 2016</b>	Construction de la seconde unité de l'usine Georges Besse II
<b>2016 - 2020</b>	Construction éventuelle de la troisième unité de l'usine Georges Besse II

### RELATIONS AVEC LA PRESSE

Commission de pilotage du débat public :  
 GUILLAUME DEWAVRIN, 06 87 10 98 82 ou 04 75 96 89 16.

AREVA :  
 GILLES SALGAS, 04 75 50 41 27 ou 06 77 02 15 32

## COMMENT S'INFORMER ET PARTICIPER AU DEBAT PUBLIC ?

✓ **en participant aux réunions publiques :**  
voir calendrier page 11 et site internet.

✓ **en s'adressant à la commission de pilotage du débat public (CPDP),**  
par courrier, téléphone ou e-mail ([information@debatpublic-gbesse2.org](mailto:information@debatpublic-gbesse2.org)),  
pour poser des questions, demander des informations ou donner son avis.

✓ **en consultant son site internet :**  
[www.debatpublic-gbesse2.org](http://www.debatpublic-gbesse2.org)

✓ **en se rendant dans ses locaux,**  
accueil du public : du 1<sup>er</sup> septembre au 22 octobre 2004, du lundi au vendredi,  
de 9 à 12 heures et de 14 à 18 heures.

✓ **en demandant à recevoir les documents d'information du débat :**  
dossier du débat, plaquette synthétique de présentation du projet,  
*Journal du débat public.*

### COMMISSION DE PILOTAGE DU DEBAT PUBLIC (CPDP)

Rue du Lac – 26700 Pierrelatte  
Tél. 04 75 96 89 16 – Fax 04 75 96 89 17  
[information@debatpublic-gbesse2.org](mailto:information@debatpublic-gbesse2.org)

#### RELATIONS AVEC LA PRESSE

Commission de pilotage du débat public :  
GUILLAUME DEWAVRIN, 06 87 10 98 82 ou 04 75 96 89 16.

AREVA :  
GILLES SALGAS, 04 75 50 41 27 ou 06 77 02 15 32